



Président	M.	Tal Luder
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Kelvin Kappeler
	M.	Ihab Al Jundi
Huissiers	M.	Jean-Michel Talon
	M.	François Baehni

Présences

87 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées

MM. Yahya Berhili, Ambroise David Crittin, Jean-Marc Forclaz, Arnaud Grand, Murat Karakas, Alisan Metic, Jörg Meyer, Mathieu Quartier-dit-Maire, Samuel Roch, Benoît Ruchet, Pierre-André Spahn, Quentin Talon, Bernard Tschopp

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 19 juin 2024 à 18 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024** _____
- 2 Assermentation** _____
 - 2.1 De M. Alain Delseth, en remplacement de M. Cédric Marsens (SOC), démissionnaire.
- 3 Élection pour l'année politique 2024-2025** _____
 - 3.1 D'un membre du Conseil communal à la présidence.
 - 3.2 D'un membre du Conseil communal à la première vice-présidence.
 - 3.3 D'un membre du Conseil communal à la deuxième vice-présidence.
 - 3.4 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs.
 - 3.5 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs suppléants.
- 4 Nomination** _____
 - 4.1 D'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE), en remplacement de Mme Soraia Dias (ML), démissionnaire.
- 5 Correspondance** _____

6 Communication du Bureau

- 6.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux » (Séance de commission le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

7 Communication de la Municipalité

- 7.1 Relative à l'application de l'initiative populaire « Sauver les Grands-Prés »

8 Rapport des commissions

- 8.1 Sur le rapport no 06/2024 relatif à la gestion communale durant l'année 2023 (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).
- 8.2 Sur le préavis no 09/2024 relatif aux comptes communaux 2023 (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 8.3 Sur le rapport de la commission communication et organisation du Conseil 2023-2024 (Rapp. M. Matthieu Burkhart).
- 8.4 Sur le préavis no 08/2024 relatif aux comptes 2023 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (Rapp. M. Yanick Hess).
- 8.5 Sur le préavis no 11/2024 relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).
- 8.6 Sur la prise en considération de la motion de M. Pierangelo Rothenbühler et consorts « Pour un "Plan d'Action Climat" de la Commune de Montreux » (Rapp. M. Angelo Giuliano).
- 8.7 Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Müller « Pour un dézonage cohérent et socialement acceptable » (Rapp. Mme Stefania La Spada).
- 8.8 Sur le préavis no 12/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et le financement d'un mandat d'étude pour le remplacement de fenêtres (Rapp. M. Fabrice Yerly).
- 8.9 Sur le préavis no 10/2024 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux (Rapp. M. Simon Lepêtre).
- 8.10 *Sur la prise en considération du postulat M. José Jorge : Motion transformée en postulat « Protégeons la santé de nos enfants dans les espaces qui leur sont dédiés sans fumée plutôt qu'enfumés ».*

9 Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale (Séance de commission le mardi 25 juin 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 9.2 No 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens (Séance de commission le mercredi 26 juin 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

10 Postulats, motions et propositions

Néant.

11 Interpellations

Néant.

12 Simples questions et divers

Monsieur le Président Tal Luder annonce qu'il est 18 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Avant de débiter cette séance, Je prends un instant pour adresser un message à notre collègue Quentin Talon :

Mon cher Quentin,

J'adresse mes félicitations à Florine, ton épouse, et à toi, pour la naissance de votre fils, Louis Talon. Si mes informations sont exactes, bébé Louis est né le 6 juin dernier à 17 h 34 à l'hôpital de Rennaz. Accusant un poids à la naissance de 3 kg 185 sur la balance, le bébé, la maman et apparemment le papa se portent tous bien !

La naissance de Louis marque sans doute le début de votre mandat à long terme le plus important ! Je vous souhaite de merveilleux moments, précieux et uniques, et vous adresse tous mes vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle aventure familiale.

Applaudissements de l'assemblée.

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir et bienvenue à l'aula du collège de Montreux-Est pour cette dernière séance de l'année politique du Conseil communal du 19 juin 2024.

Je salue tous les membres du Conseil municipal présents ce soir, notre secrétaire du Conseil communal, les membres du Bureau du Conseil, ainsi que nos huissiers.

J'adresse enfin mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Suivant les dispositions de l'article 93 de notre règlement, le quorum est fixé à 51 membres présents. Je constate qu'il est atteint et que par conséquent le Conseil communal peut valablement délibérer.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Au point 8 Rapport des commissions

Ajout du point 8.10 Sur la prise en considération du postulat de M. José Jorge « Protégeons la santé de nos enfants dans les espaces qui leur sont dédiés sans fumée plutôt qu'enfumés»

Je sou mets au vote à main levée ces propositions de modification de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024, y a-t-il des demandes de modification ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 Assermentation

2.1 De M. Alain Delseth, en remplacement de M. Cédric Marsens (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 17 h 30 afin de valider l'élection de M. Alain Delseth, en remplacement de M. Cédric Marsens (SOC), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu. J'invite M. Alain Delseth à me rejoindre devant le pupitre, et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

Lecture du serment.

M. Alain Delseth est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 Élection pour l'année politique 2024-2025

3.1 D'un membre du Conseil communal à la présidence.

M. le Président

Nous passons à l'élection des membres du Bureau du Conseil communal pour l'année politique 2024-2025. Le tournus accepté par les groupes politiques en début de législature est affiché à l'écran.

Nous procéderons comme suit pour ces élections : les scrutateurs vous distribueront un carnet contenant 3 feuillets de couleurs différentes pour les votes de la présidence, de la première vice-présidence et de la deuxième vice-présidence. Ces votes se feront à bulletin secret ainsi que le dispose l'article 14 de notre règlement. Le Président du Conseil actuel participe au vote.

Ces élections auront lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. Olivier Müller pour la présidence de notre Conseil. Olivier Müller siège dans notre assemblée depuis 2016 et vous connaissez toutes et tous, ses interventions documentées. La première qualité de notre collègue est sans doute sa compétence dans de nombreux domaines, sa formation d'ingénieur civil et son master en droit attestent de nombreuses connaissances dans des domaines différents et complémentaires, mais aussi de sa grande curiosité. Olivier est né à Bombay, il y a 46 ans et il est arrivé à Montreux à l'âge de 5 mois et demi. N'importe qui d'autre aurait noté 6 mois, cela révèle une autre qualité de notre candidat, il est précis, très précis. Cela nous sera utile lors de nos débats.

Olivier n'est pas seulement curieux, il est aussi très engagé dans tout ce qu'il entreprend, ces deux qualités conjuguées sont certainement ce qui le caractérise le mieux. Ainsi, il a présidé la FSG de Chillon, il a été pompier volontaire, il a présidé notre groupe politique et il développe des activités en tant qu'indépendant. Dans notre législatif, il a siégé à ce jour dans près de 70 diverses commissions, ne me demandez pas où il trouve toute cette énergie. C'est naturellement vers lui que vous vous tournez lorsque, en tant que conseiller communal, il vous manque une information sur un sujet précis ou un élément historique. Mieux que n'importe quel outil de recherche, il vous délivrera une réponse circonstanciée, très circonstanciée, mais jamais erronée, car il est fiable. Ce n'est pas tout, Olivier est aussi bien connecté, il ne décide jamais rien, ni n'intervient, sans consulter. Lorsque vous lui faites remarquer que la seule faiblesse de son intervention tient dans les 5 pages qu'il a rédigées, il vous répond que, certes, nous pourrions raccourcir, mais voilà, on perdrait en précision.

Cette capacité à créer des réseaux aurait pu m’amener un peu facilement à conclure qu’il sait construire des ponts, mais en fait, sa formation d’ingénieur et sa fonction en tant que chef de projet en ouvrage souterrain l’amène plus exactement à percer des tunnels. Son activité professionnelle résume peut-être le mieux notre collègue passionné, engagé, déterminé, compétent, il n’hésite pas à déplacer des montagnes au sens propre du terme pour atteindre ses objectifs. Chers collègues, le groupe PLR vous présente la candidature d’Olivier Müller pour la Présidence de notre Conseil en étant certain qu’il saura mener nos débats énergiquement et équitablement, nous le recommandons vivement à vos suffrages.

Il n’y a pas d’autre proposition. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 86	Bulletins rentrés : 86
Bulletins valables : 86	Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 10	Majorité absolue : 44

M. Olivier Müller est élu Président du Conseil communal pour l’année politique 2024-2025 par **69 voix**.

Voix éparses

2 M. Yanick Hess
2 Mme Laurence Sierro
1 M. Romain Pilloud
1 M. Mario Gori
1 M. Pablo Menzi

Applaudissements de l’assemblée.

M. Olivier Müller (PLR)

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Je vous remercie pour la confiance témoignée, je ne vais pas faire un grand discours de 5 pages, je souhaite vous dire que vous pouvez sortir vos agendas, parce que notre séance du mercredi 13 novembre sera extra muros et aura lieu à la salle du Grand Conseil Vaudois à 19 h 00. J’ai prévu cette sortie avec le Conseil pour aller visiter cette magnifique salle, de plus amples informations vous seront transmises en septembre, j’espère que cette proposition vous plaira. Je vous laisse réserver la fin d’après-midi du mercredi 13 novembre.

3.2 D’un membre du Conseil communal à la première vice-présidence.

M. le Président

Selon le tournoi accepté et validé par les groupes politiques de ce Conseil, j’attends la proposition du groupe des Verts.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J’ai le plaisir et l’honneur de vous présenter, au nom du groupe des Vertes et des Verts, la candidature de M. Lionel Moyard, actuellement second vice-président de notre Conseil.

M. Moyard est un enfant de Clarens, où il habite actuellement. Il a toujours vécu sur notre commune, et a également été domicilié aux Colondalles et à Chernex.

Après avoir terminé une formation d'électronicien, il est devenu comptable et il prépare, en cours d'emploi, le brevet de spécialiste en finance et comptabilité. Il travaille dans une fiduciaire de la région lausannoise.

Sur le plan politique, M. Moyard est membre de notre Conseil depuis le début de la législature et il siège à la commission des finances. Par ailleurs, il est président de la sous-section des Vertes et Verts de Montreux depuis une année et trésorier de la section des Vertes et Verts de la Riviera depuis 2022.

Je vous recommande de l'élire à la première vice-présidence du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 86	Bulletins rentrés : 86
Bulletins valables : 81	Bulletins nuls : 5
Bulletins blancs : 9	Majorité absolue : 42

M. Lionel Moyard est élu 1^{er} Vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par **67 voix**.

Voix éparses

1 M. Hervé Devenoge

1 M. Ihab Al Jundi

1 M. Pablo Menzi

1 M. Matthieu Burkhart

1 M. Yanick Hess

Applaudissements de l'assemblée

3.3 D'un membre du Conseil communal à la deuxième vice-présidence.

M. le Président

Selon le tournus accepté et validé par les groupes politiques de ce Conseil, j'attends la proposition du groupe DA.

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe DA à la joie de présenter la candidature de M. Fabien Willemin.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 87	Bulletins rentrés : 87
Bulletins valables : 81	Bulletins nuls : 6
Bulletins blancs : 18	Majorité absolue : 42

M. Fabien Willemin est élu 2^e Vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par **50 voix**.

Voix éparses

3 M. Talon Quentin

3 Mme Antoinette Loup

2 M. Silvano Pozzi

1 Mme Anna Krenger

1 M. Yanick Hess

1 M. Pablo Menzi

1 M. Matthieu Burkhart

1 M. Ihab Al Jundi

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs.

M. le Président

J'attends les propositions du groupe décroissance alternatives et du groupe socialiste.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Anthony Huys.

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe DA propose la candidature de M. Pierre Loup.

M. le Président

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

Félicitations à nos deux nouveaux scrutateurs que nous pouvons applaudir.

Sont élus scrutateurs : M. Anthony Huys et M. Pierre Loup

Applaudissements de l'assemblée.

3.5. De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs suppléants.

M. le Président

J'attends les propositions du groupe PLR et du groupe Montreux Libre.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Le groupe Montreux Libre propose la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst.

M. Olivier Müller (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Laurent Gilliard.

M. le Président

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

Félicitations à nos deux nouveaux scrutateurs suppléants que nous pouvons applaudir.

Sont élus scrutateurs suppléants : Mme Susanne Lauber Fürst et M. Laurent Gilliard
Applaudissements de l'assemblée.

4 Nomination

4.1 D'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE), en remplacement de Mme Soraia Dias (ML), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe Montreux Libre a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Le groupe Montreux Libre propose la candidature de M Vincent Haldi.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Vincent Haldi Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Vincent Haldi élu membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

5 Correspondance

M. le Président

J'ai une correspondance à vous transmettre.

- un mail de démission de la suppléance du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE) envoyé par Mme Soraia Dias.
LECTURE^{annexe1}

6 Communication du Bureau

6.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux »
(Séance de commission le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste : M. José Jorge (SOC)

Membres : Mmes Valérie Calderini, Charlotte Chevallier, Antoinette Loup, Ida Rodman, Bibiana Streicher
MM. Alain Akiki, Christian Fürst, Mario Gori, Simon Lepêtre

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7 Communication de la Municipalité

7.1 Relative à l'application de l'initiative populaire « Sauver les Grands-Prés »

Pas de communication de la Municipalité.

8 Rapport des commissions ad hoc

8.1 Sur le rapport no 06/2024 relatif à la gestion communale durant l'année 2023 (Rapp. M. Philippe Morier Genoud).

M. le Président

Monsieur le président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport avant la discussion ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons procéder de la façon suivante : j'ouvrirai la discussion générale sur le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion communale durant l'année 2023, puis sur le rapport de la Commission de gestion. J'ouvrirai ensuite la discussion sur les 10 vœux et les 2 observations formulées par la CoGest qui se trouvent à la page 106 et suivantes du rapport, ainsi que sur les réponses de la Municipalité.

Je rappelle 2 points de notre règlement concernant la gestion communale : premièrement, selon l'article 164 al. 2, si la parole n'est pas demandée, la réponse municipale est considérée comme tacitement acceptée par le Conseil. Deuxièmement, si le Conseil refuse la réponse municipale et maintient un vœu de la CoGest, la Municipalité exposera dans son rapport de gestion de l'année suivante, la suite donnée au vœu en question, conformément à l'article 158 al. 2.

Nous terminerons par la lecture et le vote des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Y a-t-il des oppositions ou des remarques à formuler à cette façon de procéder ?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion du rapport de la Municipalité. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

J'ouvre la discussion sur le rapport de la CoGest.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre a deux interventions, la première concerne la page 65 au point 5, procédure d'engagement au poste de responsable du REME et la deuxième concerne la page 108, mise en vente des véhicules communaux.

Montreux Libre tient à souligner l'extraordinaire travail réalisé par la commission qui s'est attaquée à de nombreux thèmes et qui a fourni un rapport d'une grande qualité. Montreux Libre tient à le souligner et à remercier tous les membres de la commission pour cet énorme travail.

- En page 65 du rapport, la procédure d'engagement au poste de responsable du REME, Montreux Libre est étonné de la réponse municipale au sujet de la procédure d'engagement à ce poste. Selon l'observation de la CoGest en page 66 du rapport, la Municipalité n'a pas permis à la CoGest de faire son travail. Dans les faits, si nous lisons le rapport, aucune indication ne permet de s'assurer que ce poste a bien fait l'objet d'une mise au concours. S'agissant d'un poste de cette importance, proche d'un poste

de chef de service, il nous paraîtrait normal que le choix de la personne soit fait sur la base de plusieurs candidatures. Il serait normal que la CoGest puisse obtenir les informations qu'elle demande sur un sujet de cette importance.

Nous souhaitons poser à notre tour à la Municipalité les questions suivantes, le choix de la responsable de ce poste, a-t-il fait l'objet :

- a. d'une mise au concours ouverte,
- b. d'une mise au concours restreinte,
- c. ou la Municipalité, comme le laisse penser le rapport, a-t-elle choisi la responsable sans mise au concours ?

Par ailleurs, Montreux Libre se demande quelle est la politique de la Municipalité concernant la participation au Conseil communal des employés communaux ayant un certain niveau de responsabilités. En effet, selon nos informations, qui, peut-être, doivent être nuancées, le responsable de l'office à la population a dû démissionner du Conseil sur demande de la Municipalité, ce qui n'est pas le cas de la responsable du REME.

Montreux Libre ne souhaite pas se prononcer sur la question de savoir si oui ou non, une personne travaillant pour la commune, suivant son niveau de responsabilité, peut faire partie du Conseil. Mais Montreux Libre souhaite qu'une transparence existe sur les règles appliquées, règles qui doivent être identiques pour tout le personnel communal. Nous serions heureux d'entendre la Municipalité sur ce point.

- En page 108, Montreux Libre a deux questions concernant la mise en vente des véhicules communaux d'occasion :
 1. les employés communaux ont-ils le droit d'acheter ces véhicules d'occasion ?
 2. pourquoi la vente des véhicules n'est pas coordonnée entre les services ?

Une telle situation pourrait laisser penser qu'un service pourrait décider de vendre un véhicule en ignorant qu'un autre service aurait été intéressé à le reprendre.

Nous remercions la Municipalité de nous donner des explications sur ces points.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais essayer de répondre aux questions qui ont été posées.

Pour la première question, qui concerne la mise au concours, je confirme qu'il s'agissait d'une mise au concours ouverte. Je tiens à préciser que nous viendrons bientôt avec un préavis pour la mise en place d'un SIRH digne de ce nom, qui nous permettra d'avoir un meilleur suivi des offres d'emplois, des engagements et qui nous permettra de répondre aux demandes de la CoGest. Ce que, malheureusement, notre logiciel informatique actuel, ne nous permet pas.

Ensuite, vous évoquez une problématique liée à l'office de la population. Je ne vais pas entrer dans les détails. La seule chose que je peux vous dire c'est que le préposé à l'office de la population, avait, à l'époque, décidé de son propre chef de ne pas maintenir sa candidature de conseiller communal, cela notamment en raison du fait qu'il n'avait pas de chef de service direct. Il n'est pas chef de service, il est préposé et dépendait directement de la Municipale qui vous parle. La situation était totalement différente de celle qui prévaut ici dans le cadre du REME.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre aux deux questions de M. Gétaz :

1. Concernant la vente de véhicules aux employés communaux, non M. Gétaz, les véhicules ne sont pas vendus directement aux employés communaux, ils n'ont pas accès à ces véhicules puisqu'au moment de la vente nous passons par des professionnels de la branche ou des garages.
2. Concernant la coordination, lors de la vente de véhicule, elle se fait en amont, dans le cadre de la réflexion sur l'acquisition des véhicules. C'est dans ce cadre-là qu'il peut y avoir des changements au sein de la commune entre les services, mais pas à posteriori.

La discussion est close sur le rapport, M. le Président propose de passer au vote des vœux et des réponses municipales.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention concerne le point qui suit les vœux, je souhaite savoir si vous ouvrez une discussion générale ou si vous prenez vœu après vœu ?

M. le Président

Je pensais les prendre les uns après les autres, ouvrir la discussion et les voter.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

J'aurai une intervention, mais qui est plus générale sur l'ensemble des vœux.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques réponses municipales qui ont été refusées par la CoGest, nous avons décidé de travailler comme suit : chaque sous-commission, qui était l'auteur des vœux, a préparé un argumentaire que la CoGest a accepté et je vais vous lire les 5 réponses qui ont été refusées. Une brève défense, l'explication de la CoGest avec la raison pour laquelle le vœu a été refusé, car cela n'apparaît pas clairement. Nous avons le vœu, la réponse, mais pas l'argumentation de la CoGest et c'est ce que je préciserai au moment où nous traiterons les vœux dont les réponses ont été refusées.

M. le Président propose de commencer par une discussion générale des vœux. Il précise que si personne ne demande la parole sur une réponse municipale, elle sera considérée comme tacitement acceptée par le Conseil.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie très chaleureusement la Commission de gestion pour l'énorme travail fourni durant cette année, pour les analyses, les enquêtes minutieuses effectuées auprès des services et pour ce très bon rapport.

Les travaux de la CoGest sont complexes. D'un exercice à l'autre, certaines demandes n'ont pu être prises en considération par l'exécutif. Ceci peut générer de la frustration. Lorsqu'on est commissaire et qu'on a l'impression que les vœux ne sont pas respectés ou encore lorsque le suivi des préavis révèle que la liste des mises en œuvre est longue, que nombreux sont les objets encore en souffrance, cela interroge, voire cela inquiète. Cela pose également l'épineuse question de savoir comment jongler avec cet ensemble qui fait parfois le grand

écart, tiraillé entre la temporalité, les idéaux et les exigences du politique et celui de la réalité du terrain, des travaux bien exécutés et réalisés par le personnel de l'administration. Or, nous le savons toutes et tous, chacune, chacun a donné le maximum, au mieux de ses possibilités et en fonction de ses capacités, de ses connaissances et de son expérience. Lors du traitement des vœux, le groupe socialiste suivra un certain nombre de fois les réponses municipales, au détriment des refus de la CoGest. Nous estimons, en effet, que certaines mesures proposées sont peu applicables, soit parce qu'elles sont contraires au cadre légal, soit parce qu'elles génèrent des complications administratives et des coûts supplémentaires qui alourdissent les charges de l'administration ainsi que son budget. Nous vous remercions pour votre attention.

M. le Président clôt la discussion générale et passe à la revue des vœux.

Thème n° 1 : Suivi des préavis

Vœu n° 1

La CoGest souhaite que le service concerné par les travaux d'un préavis, émette un nouveau préavis pour les cas d'ajouts de nouveaux travaux non spécifiés dans le préavis initial tel qu'accepté par le Conseil Communal. Pour mémoire, la CoGest avait déjà émis un vœu dans ce sens en 2011 (vœu n° 3) et souhaite qu'il soit respecté.

Réponse de la Municipalité (ST,DBS) :

Lors de l'exécution de travaux, dont le projet et le financement ont fait l'objet d'un préavis adopté par le Conseil communal, la Municipalité s'engage à les réaliser dans le cadre fixé.

Toutefois, en fonction de la nature des travaux entrepris, des adaptations sont parfois nécessaires, sans pour autant modifier le projet validé par le Conseil communal. Des imprévus, notamment lors de travaux de génie civil, de transformations de bâtiments ou de travaux spéciaux, peuvent être rencontrés durant la réalisation ; lorsque ces derniers génèrent des frais supplémentaires, un préavis d'apurement est déposé auprès du Conseil communal afin de couvrir l'ensemble des coûts. Dans la mesure du possible, avant même le dépôt du préavis d'apurement, la Municipalité communique au Conseil communal.

Dans le cas où tout ou partie d'un projet ayant fait l'objet d'un préavis n'est pas réalisé, la Municipalité s'engage à en informer le Conseil communal.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité**.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ce vœu est rédigé en prolongation et en similitude avec les vœux n° 3/2011 et 3/2020 de la Commission de gestion. Ces deux derniers vœux avaient également été acceptés par la Municipalité qui s'était alors déjà engagée à communiquer au Conseil communal toute modification d'un projet lié aux conclusions d'un préavis.

Si la Commission de gestion revient avec ce vœu n° 1/2024, c'est qu'elle remarque qu'il n'y a pas d'amélioration significative en matière de communication au Conseil communal en cas de modification ou de dépassement des crédits alloués d'un préavis, sur ces dernières années.

A la lecture de la réponse de la Municipalité, la Commission de gestion pourrait donc se satisfaire d'une troisième réponse allant dans le sens de son nouveau vœu sur le thème de

la communication. Cependant, elle refuse la réponse de la Municipalité, car elle constate qu'en finalité, les promesses de la Municipalité ne sont pas tenues en la matière.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous constatons avec joie que le contenu de la réponse municipale vous convient sur le fond, mais que vous souhaitez malgré tout donner un signal à la Municipalité en maintenant le refus de la réponse municipale. Nous tenons à vous préciser ou à rappeler que la Municipalité est à votre disposition pour échanger, tant sur le plan général ou pour des cas particuliers qui lui seraient signalés. Au vu de ce qui précède la Municipalité prend acte du vœu de la commission et continuera son action dans le respect du cadre légal établi, ce qui est notre mission.

Dès lors, nous vous recommandons d'accepter la réponse municipale.

VOTE le Conseil **refuse** la réponse municipale par 41 NON, 36 OUI, 9 ABSTENTIONS.

Vœu n° 2

La CoGest souhaite que les services concernés par un préavis soutenu par des subventions ou par des montants tiers, engagent les procédures d'obtention de ces montants dès la fin des travaux, et s'assurent annuellement du suivi du dossier. Elle souhaite également que les services concernés par un préavis mettent tout en œuvre, dès la fin des travaux, pour obtenir les factures encore ouvertes.

Réponse de la Municipalité (DBS) :

La Municipalité s'engage à continuer de tout mettre en œuvre afin d'obtenir, dès la fin des travaux, les factures finales des entreprises ; celles-ci étant nécessaires pour le versement des subventions et ainsi en assurer le suivi.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à la majorité**.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

Vœu n° 3

La CoGest souhaite qu'une communication soit transmise sans délai au Conseil communal lors d'un dépassement du crédit accordé pour un préavis.

Réponse de la Municipalité (SF) :

La Municipalité s'engage à mettre en place une procédure au sein des services communaux pour répondre au vœu formulé.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à l'unanimité**.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

Thème n° 3 : Gestion (Achat – vente) des véhicules

Vœu n° 4

La CoGest souhaite que les véhicules mis en vente fassent l'objet d'une annonce publique.

Réponse de la Municipalité (SEP) :

Les services communaux suivent la procédure de gré à gré comparatif sur invitation, en demandant trois offres, conformément à la législation sur les marchés publics et au guide romand y relatif. Les montants des véhicules vendus dernièrement se situent dans une fourchette de CHF 1'200.00 à 5'400.00 TTC.

Au regard des montants relativement modiques engagés, la Municipalité n'estime pas opportun de publier une annonce de vente. En effet, le temps consacré par le personnel communal pour l'élaboration et la mise en ligne des annonces, le suivi des annonces, la réception de toutes les personnes intéressées à la vente, ainsi que les essais des véhicules demanderaient un investissement en temps de travail trop important par rapport au bénéfice retiré. De plus, le processus de vente doit durer le moins longtemps possible pour éviter que le vieux véhicule ne surcharge les surfaces communales déjà restreintes. Par ailleurs, il n'y a pas de centralisation communale quant à la vente des véhicules.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité.**

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion justifie son refus de la réponse municipale, par le fait que son souhait est d'avoir des appels d'offres plus avantageuses pour la commune ceci à travers une simple publication qui pourrait être gérée par la même personne qui s'occupe d'étudier les futures offres de l'achat de nouveaux véhicules. Ce qui n'occasionnerait pas un excès de travail considérable, au vu du nombre de véhicules vendus par année, qui n'excède pas 4 ou 5 voitures.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité prend acte de la volonté de la CoGest, mais ne la trouve pas adéquate. Faire publier des annonces en vue de la vente de véhicules, attirerait des non professionnels et en cas de problèmes avec les véhicules vendus, la responsabilité de la commune serait engagée.

La vente de véhicules ne fait pas partie des missions prioritaires des services, raison pour laquelle nous passons par des professionnels de la branche.

Nous optimisons ainsi tant nos ressources financières que humaines.

Nous vous demandons ainsi de bien vouloir accepter la réponse municipale au vœu no 4.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 51 OUI, 28 NON, 7 ABSTENTIONS.

Thème n° 4 : Délégations municipales

Vœu n° 5

La CoGest souhaite une gestion des documents garantissant la traçabilité de chaque document public ou publié, par le biais d'une date de mise à jour et le nom ou l'acronyme du responsable. Les versions précédentes doivent être sauvegardées.

Réponse de la Municipalité (AG) :

La Municipalité s'assure de la mise à jour régulière du document relatif aux délégations de la Municipalité qu'elle publie sur son site internet, en procédant à la révision de celui-ci tous les six mois. Suite aux discussions dans le cadre des travaux de la CoGest, elle a déjà modifié sa pratique en datant le document du jour de sa dernière mise à jour. Elle y ajoutera les références demandées, afin de faciliter le suivi interne. Les versions précédentes sont par ailleurs conservées sur le répertoire informatique de l'administration générale.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité**.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CoGest constate que la Municipalité déclare avoir l'intention de gérer à l'avenir le document

« Délégations municipales » comme souhaité.

Cependant, le vœu ne se limite pas au document cité, mais se réfère à tous les documents publics ou publiés.

La CoGest a trouvé un certain nombre de documents sur le site de la Commune qui ne correspondent pas à une gestion de documents comme souhaité, c'est-à-dire que les documents ne portent pas de date et/ou de référence (quelques exemples : Composition des membres de la CoCoSI, Catalogue des démarches administratives de l'OFPOP, PDCom (Plan directeur communal, à ne pas confondre avec l'ancien PGA), des Plans de mobilité scolaire (sauf celui du Collège de Vernet, Montreux-Est qui est daté de janvier 2015). La CoGest souhaite que tous les documents publiés aient une date de mise à jour et le nom du référent qui l'a mis à jour.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il y a eu un petit malentendu, dans la discussion que nous avons eu en commission, la Municipalité s'est engagée à faire en sorte que tous les documents cités par le Président, notamment ceux qui se trouvent sur le site, comportent ce suivi. Quand nous avons répondu à la question par écrit, nous avons répondu en fonction du document auquel vous vous étiez référé durant vos travaux, d'où la différence entre votre demande et la réponse écrite de la Municipalité.

Je réitère ce que j'ai dit en commission, nous allons faire ce suivi, non seulement pour le document des délégations sur lequel vous avez objectivé ce manque de suivi, mais également pour tous les documents. Certes cela ne figure pas dans la réponse écrite, mais nous l'avons dit en commission et l'engagement que je prends aujourd'hui, qui figurera au PV, a la même valeur que la réponse qui figure dans le rapport de la commission.

Comme la Municipalité répond favorablement à cette demande, il serait étrange que le Conseil refuse cette réponse, nous allons le faire, je m'y engage. J'espère ainsi que nous répondons à votre attente.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Je remercie M. le Syndic de ce complément et à titre personnel, car je ne peux pas engager toute la CoGest, je pense que cette réponse répond à l'attente de notre vœu. Pour moi cette précision fait que je peux accepter cette réponse de la Municipalité.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 75 OUI, 6 NON, 5 ABSTENTIONS.

Vœu n° 6 :

La CoGest souhaite que la Municipalité établisse une lettre de mission pour tous les municipaux honoraires en charge d'une délégation municipale.

Réponse de la Municipalité (AG/SF) :

La Municipalité précise avoir signé le 6 avril 2023 avec M. Christian Neukomm, conseiller municipal honoraire, un contrat de mission portant sur la représentation des intérêts de la Commune de Montreux au sein du conseil d'administration de SATOM SA.

S'agissant de la représentation de M. Pierre Rochat au sein de la Coopérative de la Cave Vevey Montreux, il y siège à titre privé. Pour le reste, la Municipalité entretient des échanges réguliers avec le conseil d'administration de la coopérative, indépendamment des relations commerciales entre ses services, l'œnologie et le comptable de la cave.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité.**

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

- a) Le vœu ne se limite pas à une personne spécifique. La CoGest souhaite que chaque Municipal honoraire qui occupe une fonction dans une délégation municipale aujourd'hui et à l'avenir signe une lettre de mission.
- b) La CoGest est étonnée par la réponse qui indique que M. Rochat siège à titre privé dans la Cave Montreux Riviera (nom officiel de la coopérative depuis fin 2023). Dans le document Délégations Municipales, mis à jour, selon la Municipalité, M. Rochat a le titre de Municipal honoraire ce qui est en contradiction avec la réponse de la Municipalité (dans le document c'est écrit : Coopérative de la Cave Vevey Montreux : Membre du Conseil d'administration : Pierre Rochat, Conseiller municipal honoraire)
De plus, la lettre de mission peut être écrite librement et n'est pas publique.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu une discussion lorsque nous avons rencontré la commission, la réponse de la Municipalité répond sur les cas particuliers qui ont été évoqués.

Depuis le début de la législature, la Municipalité a décidé que, chaque fois qu'elle désignait un Municipal honoraire pour une mission dans une fondation ou dans un autre Conseil, nous allions faire systématiquement une lettre de mission. C'est ce que nous avons fait en faisant une lettre de mission pour le directeur de la SATOM.

Ensuite la discussion au sein de la commission s'est orientée sur un autre cas particulier d'un Municipal qui nous représenterait à la Cave, or nous estimons qu'il ne nous représente pas, ce n'est pas nous qui le désignons. Nous ne pouvons pas faire de lettre de mission pour un Municipal honoraire qui irait, à titre privé siéger dans un conseil ou une institution. La discussion s'étant orientée dans cette direction, j'ai l'impression que cela a créé un petit malentendu par rapport à ce que la commission souhaite. Établir une lettre de mission pour tous les Municipaux honoraires en charge d'une délégation municipale, c'est oui, nous allons le faire et nous l'avons fait. Nous l'avons même fait avant que vous ne vous préoccupiez de cette question et nous continuerons.

Il y a là un cas qui est cité, d'un Municipal honoraire qui siège à un autre titre et là, une lettre de mission n'aurait pas de sens puisque ce n'est pas nous qui l'avons désigné.

Cet éclaircissement sur deux cas particuliers a fait que la commission a eu le sentiment que nous ne voulions pas répondre au vœu, or cette intention nous l'avons déjà réalisée avant que vous vous préoccupiez de ce projet. Nous estimons avoir répondu à cette question et nous vous invitons à accepter la réponse de la Municipalité.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci M. le Syndic pour cette précision, je dis juste qu'il faudrait changer sur le document, la dénomination de M. Rochat pour préciser qu'il n'est pas membre honoraire et à partir de là, avec cette précision, je peux personnellement accepter la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Par rapport à la dernière remarque de M. Morier Genoud, nous devons enlever cette délégation de notre liste, c'est une erreur qui nous a échappé à un moment donné.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai une question technique, parce que vous dites que ce sera noté dans le PV, mais si dans 3 ou 4 ans nous allons chercher dans les vœux, il faudra aller consulter le PV pour savoir ce que vous avez ajouté ? Vous rajoutez des belles paroles et je vous crois, mais techniquement je ne vois pas comment nous pourrions retrouver ce que vous avez dit ce soir dans ce dossier.

M. le Président

La CoGest va suivre la réponse de la Municipalité qui annonce qu'elle fera ce qui lui été demandé et c'est le travail de la CoGest de s'assurer que les modifications demandées ont bien été faites.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis d'accord avec M. Luder, c'est ce qui va se passer, dans nos thèmes de l'année prochaine, il y a le suivi des vœux. Techniquement la remarque est pertinente parce que nous devrions presque retoucher le rapport, mais nous ne pouvons pas le faire, donc la CoGest s'engage à suivre ce vœu avec les compléments qui ont été apportés aujourd'hui.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je pense qu'il faut suivre le refus de la CoGest, il y a quand même des noms qui sont donnés dans les éléments transmis, j'ai entendu ce que dit M. le Syndic et je n'ai aucune raison de ne pas le croire, mais je souhaiterais que la CoGest revienne l'année prochaine avec la solution trouvée et des exemples qui soient sécurisés.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant que membre de la CoGest, je tiens à remercier M. Cardinaux pour son intervention.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne faisons pas un drame de cette histoire puisque nous l'avons déjà fait. Je ne sais pas si vous manquez de confiance en la Municipalité qui a déjà fait le nécessaire et qui continuera de le faire. Vous avez parlé de noms, j'ai fait exprès de ne pas les mentionner, car je trouve toujours gênant de revenir là-dessus en citant des cas particuliers. C'est pour cela que je demande, pour des raisons de discrétion, que pour les deux personnes mentionnées appartenant à une formation politique, de vous en tenir aux principes généraux que nous avons émis et auquel nous nous tiendrons. Afin de ne pas avoir besoin de revenir sur des cas particuliers où, vous comme nous, sommes un peu gênés parce que nous avons du respect pour les personnalités en question et qu'en l'occurrence je pense qu'eux et nous, nous avons fait juste, simplement quand quelque chose se met en place, il faut laisser du temps. Vous parlez de l'année prochaine, mais d'ici l'année prochaine il n'y aura sans doute pas de nouvelle désignation d'un Municipal honoraire dans une délégation et nous n'aurons pas de nouveau cas à vous citer.

La personne citée dans le rapport avec une lettre de mission restera la seule de la législature, après vous voterez en votre âme et conscience.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite émettre un vœu pour la CoGest parce que je m'interroge sur la protection des données. Nous pouvons citer des associations, des commissions ou des fonctions, mais en citant des noms, je ne suis pas persuadée que ce soit conforme à loi. Je demande juste que vous soyez attentifs à ce point et que vous remettiez en question jusqu'à quel point nous pouvons nommer certaines personnes dans le cadre privé ou public.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu quelques interrogations à la CoGest, car nous recevons beaucoup de documents, dont certains qui sont confidentiels et nous aurions d'ailleurs voulu en annexer au rapport, mais nous ne pouvions pas.

Dans ce cas précis, il s'agit d'une liste de délégués et je ne sais pas dans quelle mesure elle est publique, mais elle est consultable par tout le monde, donc je ne vois pas où est le problème avec ces deux personnes, car il n'y a pas d'attaque personnelle, c'est juste un constat pour indiquer que nous pensons que ces gens-là devraient avoir une lettre de mission.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans le sens de M. Morier Genoud, je crois que nous tous avons pris la précaution de ne pas citer de nom par respect pour les gens, mais tous ces mandats sont publics et figurent sur le site de la commune.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 65 OUI, 18 NON, 6 ABSTENTIONS.

Thème n° 5 : Accueil préscolaire et parascolaire

Vœu n° 7

Dans la perspective d'aboutir à une équité de traitement entre les différents accueils, la CoGest souhaite une harmonisation des critères de priorité d'attribution des places dans les règlements de garderies, jardins d'enfants et accueil en milieu familial.

Réponse de la Municipalité (SFJ) :

Dans la mesure des objectifs liés à l'accueil au sein des différentes structures (garderies, accueil en milieu familial et jardins d'enfants), la Municipalité considère que les priorités en vigueur sont équitables puisqu'elles répondent à différents besoins des familles tels que la coordination entre vie de familiale et vie professionnelle (garderies et accueil familial) et la sociabilisation des enfants avant l'entrée à l'école obligatoire (les jardins d'enfants). Il n'y aurait pas de sens à standardiser les conditions d'accès alors que les prestations fournies visent des buts très divers.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à la majorité**.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

Vœux 8 :

Afin d'avoir une vision claire des chiffres d'accueil préscolaire, entre les capacités d'accueil et leur utilisation, la CoGest demande une présentation précise qui distingue les capacités d'accueil et l'accueil effectif. En particulier, qu'il soit précisé s'il s'agit d'un chiffre d'enfants pris en charge et d'enfants placés ainsi que la définition de ces termes dans les rapports de gestion de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité (SFJ) :

La Municipalité prend acte de ce vœu et y répondra comme souhaité par la CoGest dans les futurs rapports de gestion de la Commune en publiant les chiffres demandés.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à l'unanimité**.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

Vœux 9 :

Compte tenu des exigences imposées et de la pénurie de collaborateurs en accueil en milieu familial, la CoGest souhaite que la Municipalité valorise le statut de ces fonctions.

Réponse de la Municipalité (SRH) :

La municipalité va prendre en compte le vœu de la CoGest concernant la valorisation de la fonction accueillante en milieu familial et fera, le cas échéant, une proposition d'adaptation d'ici la fin de l'année civile.

La municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à l'unanimité**.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

Vœu n° 10

Dans un esprit de transparence, afin de contrer d'éventuelles contestations dans le cadre d'attribution de logements à caractère social, la CoGest demande à ce que l'Office du Logement reprenne la gestion d'une liste d'attente de candidats répondant aux critères pouvant bénéficier desdits logements.

Réponse de la Municipalité (SFJ) :

La Municipalité prend note du vœu de la CoGest pour la reprise d'une liste d'attente. Elle rappelle que le rôle de l'Office du logement est uniquement de vérifier que les conditions d'occupation et financières sont bien respectées pour les candidats choisis par les gérances. L'OL n'a pas de compétence pour l'attribution des logements et cela restaurerait une procédure chronophage et sans aucune valeur ajoutée (les demandeurs de logement voyant souvent leur situation évoluer très rapidement sans qu'ils l'annoncent aux services concernés) ; l'expérience a par ailleurs déjà été menée sans succès. La Municipalité précise qu'il n'y a aucune base légale obligeant la tenue d'une liste d'attente par l'OL et celui-ci n'a aucun moyen d'imposer aux six gérances concernées de tenir une telle liste et de l'adapter en permanence avec la Commune.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à l'unanimité**.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion refuse la réponse municipale et invite ce Conseil à en faire de même.

La reprise d'une liste de candidats potentiels aux logements dit sociaux, par l'Office du Logement communal permettrait de faire taire les nombreuses critiques et suspicions évoquées par la population concernant l'attribution de ces logements. Si l'Office du Logement n'octroie pas directement ces logements, il conserve un lien très étroit avec les régies immobilières et particulièrement avec les coopératives, souvent partenaires de la commune, qui gèrent directement leurs logements.

Il est évident pour la Commission de gestion, qu'une telle liste participerait à la transparence et à l'équité requises en ce domaine. Pour rappel, seulement 143 logements contrôlés sont disponibles sur la commune.

Sans liste : Premier arrivé premier servi, c'est difficile à vérifier ! Il n'y a eu que 12 logements mis sur le marché en 2023.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Établir et gérer une liste d'attente pour les logements subventionnés et ceux sous contrôle, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cela peut paraître une idée intéressante et il y a une certaine logique à l'envisager.

Il y a d'ailleurs une dizaine d'années, l'Office communal du logement l'avait concrétisée mais la gestion de cette « liste » avait très vite montré ses limites, voire ses aspects pervers.

Tout d'abord, il y avait un problème de rôle et de compétence de l'Office du logement communal : celui-ci n'a pas le pouvoir d'attribuer les logements subventionnés parce qu'à Montreux, la Commune n'est pas propriétaire de ceux-ci.

Ce sont uniquement les propriétaires, via leur gérance, qui ont le pouvoir d'attribution.

La Commune, elle, doit vérifier que les dossiers choisis par les bailleurs remplissent les conditions financières et d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics.

La Loi est précisée dans un Règlement (RCOL) qui fixe, à son article 14 : « les candidatures des locataires (...) sont présentées par le bailleur à l'autorité compétente »

Les candidats au logement ne peuvent donc pas présenter directement leur demande à l'Office du logement communal.

Cela signifie que c'est le bailleur qui sélectionne les dossiers et qui choisit le candidat. Il présente ensuite cette candidature à l'Office du logement qui vérifie uniquement si les conditions légales sont remplies par les demandeurs.

Si cela est le cas, alors, les gérances peuvent attribuer le logement aux personnes dont la Commune a vérifié et attesté qu'elles remplissaient les conditions légales. Et le bail est signé par le bailleur et non par la Commune.

L'office du logement n'a donc pas de pouvoir de décision dans l'attribution mais uniquement un devoir de vérification.

Et c'est là que j'en arrive aux effets pervers observés il y a une dizaine d'années par l'Office du logement :

- Tout d'abord les candidats au logement s'inscrivaient sur la liste en pensant que cette inscription les libérait de toute autre recherche et qu'il suffisait d'attendre que la Commune leur donne un appartement. D'où, très souvent, un comportement passif d'attente stérile
- De plus, les candidats qui renonçaient à leur demande ou qui quittaient la Commune ou encore qui avaient trouvé une solution hors des logements sociaux ne s'annonçaient pas et la liste devenait vite peu fiable et obsolète, ce qui engendrait un immense travail administratif de tentatives de contacts, de précisions de demandes et de recherche de personnes qui n'aboutissait à rien et engorgeait inutilement l'Office.

Pour les logements sociaux sur le territoire communal, l'Office du logement doit traiter avec 6 gérances différentes dont 4 sont celles de coopératives.

Le travail administratif découlant de l'adéquation entre, ce que j'appellerai, « la liste autrefois mise en place » et la gestion des gérances renforçait l'opacité de la démarche pour les bénéficiaires potentiels qui imaginaient la Commune toute puissante en la matière.

Devant ces éléments problématiques liés à la tenue d'une « liste d'attente » à l'ambiguïté avérée, une solution des plus convenable a été mise en place, il y a environ 2 ans par l'Office du logement, sur le modèle lausannois :

Une page a été créée sur le site internet de la Commune. L'Office du logement la tient à jour et met en ligne les logements subventionnés disponibles. Ce lien internet est transmis à toutes les personnes qui contactent l'Office.

Ce système permet d'informer simultanément toutes les personnes en recherche d'un logement et fonctionne de manière optimale et à la satisfaction des candidats mais également à celle des gérances qui ne sont plus continuellement appelées pour des questions liées à la disponibilité éventuelle de logements sociaux.

L'Office du logement reste bien entendu à disposition de la population pour toutes informations complémentaires et conseils personnalisés.

Ainsi, cet Office remplit son rôle de porte d'entrée et d'orientation en matière de problématique du logement communal, sans se perdre dans un travail administratif lourd, contraire à son rôle et finalement contre-productif.

Tout le contraire de l'efficacité demandée et recherchée pour une administration publique! En résumé, les compétences de l'Office du logement, son rôle uniquement de vérification et l'expérience avortée de la mise en place d'une liste d'attente apparaissent dans la réponse au vœu No 10 que la Municipalité vous demande d'accepter.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La CoGest souhaite tempérer les propos de Mme la Municipale, si effectivement l'Office du logement n'a pas de rôle concret dans l'attribution des logements subventionnés contrôlés, l'Office du logement garde des contacts extrêmement étroits avec les propriétaires et particulièrement les coopératives qui sont souvent des partenaires de la commune de Montreux. Je rappelle que le vœu de la CoGest ne vise pas à une efficience, mais à une transparence. Je crois que nous avons tous en mémoire la campagne extrêmement agressive de l'initiative des Grands-Prés, où de nombreuses attaques personnelles ont été émises sur les réseaux sociaux concernant l'attribution de ce type de logements. Comme rappelé par M. le Président de la CoGest, il y a, à l'heure actuelle, seulement 143 logements subventionnés sur la commune de Montreux, 12 ont été loués l'année précédente. Cela ne nous paraît absolument pas superficiel, même si le vœu de la CoGest va octroyer un surplus de travail à l'Office du logement, car nous estimons qu'au vu des nombreuses critiques qui ont été émises par la population quant à l'attribution de ces logements, il paraît absolument pertinent et transparent de soutenir la position de la CoGest. Je vous invite tous à rejeter la réponse municipale.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 44 OUI, 29 NON, 13 ABSTENTIONS.

M. le Président ouvre la discussion sur les observations.

Thème n° 4 : Délégations municipales

Observation n° 1

Au vu de l'importance et de l'impact du MOB sur le territoire montreuisien, la CoGest déplore l'absence d'une délégation municipale auprès de cette compagnie.

Réponse de la Municipalité (EPM) :

La Municipalité n'a pas été approchée dans ce sens par le Conseil d'administration actuel du MOB. Il est toutefois à relever qu'elle est représentée au sein du Conseil d'administration de la société Transports Montreux-Vevey-Riviera SA (MVR). Au vu notamment du projet de rénovation de la ligne des Rochers-de-Naye, la Municipalité estime cette représentation pertinente.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'observation.

Thème n° 5 : Accueil préscolaire et parascolaire

Observation 2 :

La CoGest déplore que la Municipalité ne soit pas en mesure de lui fournir les informations nécessaires à l'accomplissement légitime de sa fonction de commission de contrôle. Dans les faits, le nombre de dossiers reçus pour le poste de responsable REME n'a pas pu être communiqué.

Réponse de la Municipalité (SRH/SFJ) :

La Municipalité n'entend pas empêcher la CoGest d'exercer sa fonction de contrôle. Toutefois, comme déjà expliqué, pour des raisons liées à la suppression de l'ancien logiciel de recrutement et à la protection des données, les informations requises n'ont pas pu être conservées.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 06/2024 de la Municipalité du 15 mai 2024 sur la gestion de la Commune pour l'année 2023

Vu le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

8.2 Sur le préavis no 09/2024 relatif aux comptes communaux 2023 (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président

Madame la présidente-rapporteuse, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport avant la discussion ?

Mme Sierro n'a rien à ajouter.

Je propose de procéder comme suit : premièrement, j'ouvrirai la discussion du préavis. Ensuite, nous passerons en revue la brochure détaillée des comptes 2023 chapitre par chapitre. La discussion sera ouverte pour chaque chapitre.

Puis nous discuterons le rapport de la COFIN. Pour terminer, nous voterons les conclusions du préavis no 09/2024.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition de protocole ou des remarques à formuler ?

Il n'y a pas d'oppositions.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste constate l'excellente tenue des comptes de la commune, il est plaisant de constater une gestion saine des finances communales qui, selon le groupe socialiste, doivent évidemment engager la Municipalité à poursuivre la mise en place progressive de son programme de législature. Il nous paraît évident qu'il faudra poursuivre un certain nombre d'investissements ces prochaines années. Cette situation contraste avec certains propos que nous avons pu entendre dans ce Conseil et notamment d'aucuns qui se plaisaient à refuser les budgets année après année, juste pour envoyer un message. Aujourd'hui nous pouvons constater que, malgré un certain nombre de craintes, celles-ci se sont révélées fausses et la tenue des comptes est tout à fait positive. Financièrement les choses vont bien

et malgré, notamment, l'indexation du personnel communal dont le salaire a été adapté à l'augmentation du coût de la vie, nous rappelons que, là aussi, une grosse minorité de ce plénum ne voulait pas l'indexation, préférant baisser le salaire réel du personnel communal. Nous voyons aujourd'hui, qu'au niveau des comptes de la commune, il n'y a pas de situation dramatique, malgré une adaptation des salaires au coût de la vie. Pour terminer je rappellerai que les enjeux de la COFIN, vous le lisez dans le rapport, restent nombreux. Je me réjouis de pouvoir continuer à collaborer avec mes collègues de la COFIN et peut-être éventuellement à l'avenir avec la CoGest, car nous suivons un grand nombre de dossiers avec beaucoup d'attention et d'intérêts. Le groupe socialiste vous invite à accepter ce préavis relatif aux comptes communaux 2023.

Mme Béatrice Tisserand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, public et journalistes,

Les Vert·e·s adressent leurs remerciements pour la rigueur et la bonne tenue des comptes de notre Commune à l'ensemble du service des Finances ainsi qu'au chef de service, M. Gard qui s'applique à sauvegarder nos intérêts dans les discussions avec le Canton, quant à la modification de règlements et de lois qui pourraient impacter négativement ou positivement nos finances dans le futur.

De même, nous remercions la présidente de la commission pour la qualité de son écoute et de son travail.

Nous soutenons naturellement les comptes comme présentés et vous invitons à en faire de même.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'examen des comptes de notre commune est crucial pour évaluer notre santé financière. Permettez-moi de souligner certains points du rapport :

1. Les comptes 2023 affichent un résultat positif de CHF 2.1 millions, influencé positivement par des opérations extraordinaires s'élevant à près de CHF 6 millions.
2. D'après l'annexe 3 du rapport de la commission des finances, nos recettes fiscales récurrentes sont passées de CHF 62 millions en 2008 à CHF 80 millions en 2014, mais stagnent depuis lors. En comparaison, les recettes de l'Etat de Vaud ont augmenté de plus de 15 % sur la dernière décennie.

L'absence de croissance à Montreux est préoccupante. Elle résulte certainement de la lenteur du développement des projets stratégiques, dont notamment le PACom, déjà 4 ans que le PGA a été annulé par le TF, l'ancien hôpital et les terrains ex Held.

3. Les dépenses dans les domaines influencés par la Municipalité ont significativement augmenté par rapport à 2022 :
 - o +5 % pour les autorités et le personnel
 - o +9 % pour les biens, services et marchandises

Ceci contraste avec un taux d'inflation de 2.1 % en 2023. Pour rappel, le PLR, en désaccord avec de telles hausses de charges, avait refusé le budget 2023.

Face à ces chiffres, le commentaire optimiste de la Municipalité dans le préavis, je cite « *Cette performance exceptionnelle découle, en partie, de la rigueur dans la gestion des coûts exercée par la Municipalité* » semble relever d'une autosuggestion positive à la manière de la méthode Coué plutôt que d'une analyse réaliste.

La situation financière de Montreux est précaire. Il est impératif d'adopter des mesures efficaces pour contrôler les dépenses et générer de nouvelles sources de revenus, sans nouvelles taxes ou impôts. La méthode Coué ne suffira pas.

M. le Président clôt la discussion et passe à la revue des chapitres principaux des comptes.

L'administration générale, pages 1 à 4

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les ressources humaines, pages 5 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Economie Culture et Tourisme, pages 7 à 14

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des Finances, pages 15 à 18

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service Domaines et Bâtiments, Sports, pages 19 à 32

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des travaux publics, pages 33 à 34

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service de l'urbanisme, pages 35 à 36

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Voirie et Espaces Verts, page 37 à 48

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique, pages 49 à 54

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police/ SDIS/ ORPC, pages 55 à 56

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Sécurité sociale, pages 57 à 62

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Services industriels, pages 63 à 64

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la CoFin et les comptes 2023. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 09/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2023
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'imputer le résultat de CHF 2'159'893.- au compte 9290 « résultats cumulés des années précédentes » ;
2. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2023, tels que présentés ;
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

8.3 Sur le rapport de la commission communication et organisation du Conseil 2023-2024 (Rapp. M. Matthieu Burkhart).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Matthieu Burkhart (ML)

La CCO prie le Conseil Communal de prendre acte du présent rapport et considère ainsi avoir répondu à son obligation telle que disposée par l'article 88 alinéa 1 du règlement du Conseil Communal.

Le Conseil communal de Montreux prend acte du rapport à la majorité (1 ABSTENTION)

8.4 Sur le préavis no 08/2024 relatif aux comptes 2023 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (Rapp. M. Yanick Hess).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En raison du prolongement des travaux dû au versement par le canton d'une subvention exceptionnelle pour l'amélioration énergétique du bâtiment, le rapport laisse planer un doute sur le fait que les 3 millions promis par la CIEHL, pour les transformations du Centre de Congrès, seront versés à la date initialement prévue. Montreux Libre estime que ce prolongement des travaux ne devrait en aucun cas retarder le versement des 3 millions. En effet, ces 3 millions concernent le projet de transformation initial, approuvé via référendum par la population. Ce montant devrait donc être versé dès que les trois quarts des travaux prévus initialement seront effectués, afin de nous éviter de devoir payer des

intérêts sur cette somme durant les mois supplémentaires. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions par 84 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

8.5 Sur le préavis no 11/2024 relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera (Rapp. M. Philippe Morier Genoud).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère's :

- d'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 1 NON, 3 ABSTENTIONS.

8.6 Sur la prise en considération de la motion transformée en postulat de M. Pierangelo Rothenbühler et consorts « Pour un "Plan d'Action Climat" de la Commune de Montreux » (Rapp. M. Angelo Giuliano).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues, Tout d'abord, j'aimerais confirmer le changement de la motion en postulat, ceci afin de permettre à la Municipalité d'intégrer au mieux cette proposition dans le fonctionnement de l'administration communale et des autres plans d'actions en cours. J'en profite pour remercier les membres de la commission pour les retours constructifs à ce sujet.

En décembre de l'année passée, ce Conseil a refusé un postulat pour déclarer l'urgence climatique. Plusieurs voix de ce Conseil et surtout parmi les personnes qui avaient refusé l'urgence, avaient émis le souhait de voter une proposition concrète, pragmatique et dans le respect de notre démocratie, et non dans l'urgence, qu'ils et elles pourraient soutenir pour agir face au réchauffement climatique. C'est pour répondre à votre souhait, que cette proposition est venue aussi vite. Messieurs-dames, voici l'opportunité pour vous d'être pragmatique et de montrer votre engagement concret sur le sujet du climat avec votre vote.

La séance de commission nous a permis de confirmer qu'un plan d'action climat s'intégrait bien dans les démarches en cours de la commune et qu'il ne devrait pas créer de surcoût significatif. De plus, cela permettra de faciliter la tâche à nos futurs délégués durabilité et mobilité, car nous leur aurons signifié notre soutien et leur aurons fait gagner du temps dans les démarches pour un dossier dont ils auront la responsabilité de mise en œuvre technique. Nous validons le principe d'un plan d'action climat, mais le plan d'action serait évidemment élaboré avec l'appui précieux de nos nouveaux délégués.

La Présidente du Conseil d'État, Christelle Luisier, l'a affirmé hier encore à la matinale de la RTS. Les communes doivent élaborer leur propre plan d'action climat et le Canton viendra en complément pour accompagner à la mise en œuvre, en cas de besoin. Aujourd'hui, c'est une occasion de montrer que la commune de Montreux, une des plus grandes communes du Canton, agit encore et toujours de façon exemplaire sur le sujet, comme c'était le cas avec l'obtention du label « Cité de l'énergie GOLD ». Montrons que ce Conseil est capable de faire évoluer ces propositions et de dépasser les clivages gauche-droite pour le bien des montreusiens et en soutien à sa Municipalité, comme l'a déjà fait la commission.

Chères et chers collègues, merci de votre écoute et de votre soutien.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans la discussion générale, certains commissaires s'inquiètent de ne pas tenir compte du refus du postulat précédent à propos de l'urgence climatique.

Cet attentisme bien vaudois « il n'y a pas le feu au lac » qui se targue d'une sagesse responsable et mesurée « attendons de voir » et qui a pour lui le respect des procédures, s'applique de moins en moins avec les sautes d'humeur du climat qui lui n'attend pas pour agir en Suisse et dans le monde entier. Si nous pouvons parler de responsabilité, il est évident qu'un plan climat s'impose de toute urgence.

Le souci légitime du coût financier est à mettre en balance avec le coût des méfaits climatiques à venir. Alors n'essayons pas d'être pionniers dans le contournement de l'obligation cantonale de se doter d'un plan d'action climat, suivons l'exemple des communes d'Yverdon, de Lausanne, de Vevey et d'Aigle entre autres. Le groupe DA ira dans ce sens et vous invite à prendre en considération ce postulat.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

La Municipalité a déjà promis des plans et des mesures allant dans le sens de ce qui est demandé par le postulant. De plus, l'initiative « Pour la protection du climat » acceptée par les vaudoises et les vaudois en 2023, oblige également les communes à élaborer des plans d'action pour 2030 et 2040.

La proposition faite ce soir d'un plan d'action climat est donc jugée superflue, nous relevons cependant que le proposant a eu la bonne idée de transformer sa motion en postulat.

Le groupe PLR, dans sa grande majorité, s'abstiendra.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs Conseillères et Conseillers, chers collègues

Le groupe socialiste considère que le postulat de Monsieur Rothenbühler est pertinent dans le cadre de la politique de durabilité mise en place par la Municipalité. Notamment parce qu'il poserait les orientations et l'attribution rapide de moyens pour revoir et mettre à jour le plan directeur communal des énergies.

Par ailleurs, il accélérera et/ou précisera les mesures déjà entreprises par la Municipalité en faveur d'un plan climatique communal dont le projet a déjà été évoqué. Ce Plan climatique posera des objectifs quantitatifs avec des échéances définies en vue de réponses concrètes aux enjeux spécifiquement montreusiens.

Je vous annonce que le groupe socialiste soutiendra, en grande majorité, la prise en considération du postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Angelo Giuliano (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération le postulat de M. Pierangelo Rothenbühler intitulé « Pour un Plan d'Action Climat de la Commune de Montreux ».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 53 OUI, 10 NON, 22 ABSTENTIONS.

8.7 Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Müller « Pour un dézonage cohérent et socialement acceptable » (Rapp. Mme Stefania La Spada).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseiller communaux,

Selon la loi, la Municipalité est chargée d'élaborer le PACom et nous, Conseil communal, nous serons chargés d'adopter, de ne pas adopter ou de modifier le PACom proposé.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous tenons absolument à ne pas prendre en compte le passé et à n'avoir aucune considération pour nos citoyennes et citoyens propriétaires, qui, de bonne foi, espéraient pouvoir construire et en avaient obtenu la quasi-promesse avec le PGA2019. Le droit applicable donne clairement au Conseil communal le mandat de décider en notre âme et conscience. Dézoner, cela sera avant tout une décision politique, forcément subjective. Il est nécessaire de rappeler que c'est toujours la même LAT 2014 qui s'applique avec ses mêmes principes. On peut même dire que son caractère rigide s'est même assoupli avec le temps et les difficultés pratiques de mise en œuvre rencontrées dans la pratique.

Et puis s'il fallait réussir à trouver d'autres arguments, je rappelle que la présente proposition n'est qu'un postulat, c'est-à-dire une invitation faite à la Municipalité de considérer, ou pas, comme pertinente une proposition qui invite à ne pas repartir de zéro. Et contrairement à ce qui a pu être dit en commission, ce postulat n'encouragera pas les futurs propriétaires dézonés à faire recours, ils le feront de toute manière. Il permettra de tenir compte de la jurisprudence existante en matière de dézonage pour réduire le risque de recours lors de la mise à l'enquête. C'est peut-être un détail pour vous, mais pour la bonne avancée de notre PACom, ça veut dire beaucoup !

Je me permets de citer un extrait du courriel reçu d'un citoyen propriétaire effondré par l'annulation du PGA : « Nous tenons donc à vous exprimer notre total soutien à votre postulat. Il est important que le Conseil communal comprenne qu'il n'y pas que d'avidés spéculateurs immobiliers qui sont lésés par l'annulation du PGA, mais également d'honnêtes citoyens et contribuables montreusiens qui ont beaucoup investi dans un but honorable. »

Tenir compte du passé pour construire l'avenir et respecter les propriétaires montreusiens en n'anéantissant pas leur projet de tout une vie qu'ils ont espéré pouvoir construire de bonne foi il y a à peine 4 ans, c'est la proposition faite par ce postulat « Pour un dézonage cohérent et socialement acceptable » que je vous invite à soutenir.

M. Josselin Lecoultre (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,
Le groupe socialiste ne soutiendra pas la prise en considération du postulat de M. Müller. Effectivement si nous ne pouvons que saluer et remercier l'abnégation de M. Müller à défendre les citoyens mis en difficulté par les erreurs d'une autre Municipalité qui ont conduit à l'annulation du PGA, nous constatons malheureusement que les moyens et le timing proposés par le postulat ne sont pas les plus efficaces et pourraient au contraire être contreproductifs.

La nouvelle majorité fait avancer les choses et travaille assidûment à la réalisation rapide et qualitative d'un PACom qui répondra aux différentes interrogations de la population .

Document qui permettra de plus aux personnes de faire appel à tous les moyens de recours légaux pour leur projet personnel.

Nous vous invitons à laisser la Municipalité travailler et de la soutenir en refusant la prise en considération de ce postulat. Merci pour votre écoute.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,
Les problèmes que pose le postulat de M. Müller ont été largement évoqués dans le rapport de commission et par M. Lecoultre.

J'en ajouterai encore un : le postulat demande de laisser en zone à bâtir les parcelles des propriétaires qui étaient prêts à construire avec le PGA 2019.

Cependant, il ne faut pas seulement tenir compte du zonage mais aussi des dispositions réglementaires afférentes aux différentes zones.

Je prends ici un exemple pour illustrer mon propos : il est certain que le centre de Clarens restera en zone urbaine mais cela ne signifie pas que les projets qui étaient conformes au PGA 2019 seront conformes au futur plan d'affectation communal.

L'établissement d'un nouveau plan doit être aussi l'occasion de corriger les éventuels défauts du PGA 2019, qui, par exemple, ne prenait pas en considération la lutte contre les îlots de chaleur.

De ce fait, garantir aux propriétaires de pouvoir réaliser des projets fondés sur le PGA 2019, c'est interdire à ce Conseil et à la Municipalité d'apporter des modifications au règlement sur les constructions.

S'agissant d'un acte politique, et non juridique, une telle restriction n'est pas opportune.

Pour ce motif et toutes les autres raisons évoquées, les Vertes et Verts refuseront la prise en considération du postulat de M. Müller.

Mme Kyon Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Chère Municipalité, Chers collègues,
Les personnes qui, en raison de l'annulation du PGA 2019, peuvent être amenées à renoncer à leurs projets de construction, vivent des situations en effet difficiles. Néanmoins, il s'agit de cas particuliers.

Le groupe décroissance est d'avis qu'un PACom est un sujet éminemment politique. Lors de son élaboration, l'intérêt public doit primer avant toute considération de cas particuliers. Politiquement, il n'est pas juste de décider de l'affectation d'un territoire en fonction de

risques d'indemnisation ou d'intérêts privés. Le groupe décroissance propose donc de rejeter ce postulat.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité souhaite faire gagner du temps et économiser des rapports de 5 pages. En effet, M. Müller explique que ce n'est qu'un postulat et que la Municipalité aura l'occasion de dire si elle entend ou non suivre la proposition. Or, comme nous l'avons dit en commission, la Municipalité n'entend pas suivre cette proposition, pas parce que la Municipalité estime que les objectifs ne sont pas pertinents, au contraire, pouvoir éviter que des personnes soient lésés inutilement est un but partagé par toutes et tous. Par contre, alors que M. Müller estime que l'affectation du territoire est quelque chose d'arbitraire, la Municipalité prétend que ce n'est pas le cas. Il s'agit d'avoir des stratégies globales, puis de réfléchir au cas par cas, parcelle par parcelle.

M. Müller propose de procéder de manière inverse, contacter les personnes, en demandant si elles sont prêtes à construire. Puis, sur la base de ces éléments individuels, établir petit à petit une stratégie territoriale. Vous comprendrez bien que ce n'est pas dans ce sens-là que nous affectons un territoire, sauf si nous voulons atteindre le but de M. Müller en ayant une affectation arbitraire et ce n'est pas notre but.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est à l'unanimité de ses membres que le groupe Montreux Libre votera la prise en considération de ce postulat « Pour un dézonage socialement acceptable » et vous invite chers collègues à en faire de même.

A l'heure où un consensus semble se dessiner au sein de ce Conseil, afin de reprendre les bases réglementaires toujours actuelles du PGA 2019, la démarche du postulant nous semble des plus pertinentes.

En particulier concernant le périmètre centre qui constitue l'immense majorité du territoire largement bâti de notre commune, qui, tel que le Canton l'a signifié à notre exécutif en l'encourageant à se dédouaner des principes de surdimensionnement, n'a plus de réelles raisons, qui plus est, suite à l'abandon du projet des Grands-Prés et les m² correspondants, de poursuivre une politique de dézonage arbitraire, qui provoquerait de véritables drames pour certains propriétaires montreusiens.

Tel que le Municipal concerné l'a signifié à la commission, la direction de l'aménagement du territoire cantonal est particulièrement soucieuse de voir, pour notre commune, un aménagement concret du territoire, en se basant sur des projets dont les propriétaires sont déterminés à développer leurs parcelles.

L'Agglomération Rivelac étant loin d'avoir atteint ses objectifs à l'heure actuelle, en particulier à cause de la situation de Montreux dont la quasi-totalité du territoire se trouve en zone réservée.

Les projets qui ont, dans le cadre du dernier PGA, été accompagnés par le Service de l'Urbanisme et le Canton, n'ont aucune raison, en termes d'aménagement du territoire, de se voir dézonés lors de l'élaboration du futur PGA.

Le postulant défend précisément ces cas spécifiques.

D'un point de vue strictement pragmatique, ce Conseil donnerait un signal à notre exécutif, en prenant en considération ce postulat, dont la démarche nous épargnerait à tous, des recours juridiques justifiés, sans fin et permettrait également de ne pas retarder inutilement l'entrée en force, tant espérée du futur PACom.

Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Stefania La Spada (SOC)

Au terme des discussions et en conclusion, c'est par 5 oui et 5 non, que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, par la voix prépondérante de la présidente de commission, de refuser la prise en considération du postulat tel que présenté par Monsieur Müller "pour un dézonage cohérent et socialement acceptable".

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat par 45 NON, 37 OUI, 2 ABSTENTIONS.

8.8 Sur le préavis no 12/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et le financement d'un mandat d'étude pour le remplacement de fenêtres (Rapp. M. Fabrice Yerly).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Le groupe PLR refusera le préavis proposé pour plusieurs raisons :

Premièrement, le timing est plus que critiquable : alors que l'ordonnance sur la protection contre le bruit date de 1986 (il y a donc 38 ans), l'étude sur l'assainissement du bruit routier à Montreux a été établie sur la base du PGA de 1972 (qui fête cette année ses 52 ans, à l'instar de votre serviteur).

Le préavis mentionne à cet égard que, je cite « les délais pour qu'un nouveau cadre réglementaire rentre en force ont été estimés à plusieurs années » (fin de la citation), et que donc il était convenable de se baser sur le vénérable PGA de 1972.

On pourrait considérer, non sans ironie, que la Municipalité fait preuve de plus de célérité quant à l'aboutissement d'études prévoyant d'instaurer des mesures restrictives contre les usagers des routes qu'à l'achèvement d'un plan d'affectation communal visant à déterminer les droits à bâtir pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, plusieurs projets de zones à 30 km/h permanentes sont en cours d'étude sur certains tronçons ou quartiers de notre commune ; ne serait-il pas plus logique d'attendre leur concrétisation avant d'instaurer cette mesure uniquement de nuit sur de larges portions?

Pour le reste, certaines initiatives au niveau cantonal et fédéral sont en cours d'étude sur la question des zones 30 km/h ; les deux chambres de notre législatif national ont récemment accepté une motion visant à garantir la limitation générale de 50 km/h sur les routes à orientation trafic à l'intérieur des localités, tout en conservant la possibilité de prévoir la limitation à 30 km/h au sein de certains secteurs résidentiels; le risque existe donc bel et bien qu'il faille dans quelques temps revenir en arrière, avec comme conséquence la perte des 303'000 francs prévus dans ce préavis ; avec tout le respect dû aux personnes qui souffrent des nuisances sonores, ça fait tout de même cher le décibel.

Enfin, je rappelle également les conséquences induites par une telle mesure pour les usagers: selon la Loi sur la circulation routière, on pourra être considéré comme un chauffard à 22 h 01, avec peine privative de liberté à la clé, alors qu'à 21 h 59 la faute sera considérée comme légère et punie d'une simple contravention. Sans oublier les véhicules d'urgence, pour lesquels chaque minute compte.

A notre avis, des modifications à la LCR intégrant ce nouveau concept de limitation nocturne à 30 km/h semblent nécessaires pour rendre cette mesure acceptable par une très grande partie de la population.

En conclusion, je vous invite, M. le Président, Mesdames et Messieurs, à refuser les conclusions de ce préavis.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le PS soutiendra à l'unanimité ce préavis de la Municipalité. Il vise non seulement à répondre à une exigence légale du Canton et de la confédération, mais est également et surtout attendu par de nombreux habitantes et habitants de notre commune qui se sont adressés à la Municipalité ces dernières années par courrier, excédés par le bruit routier incessant et toujours plus important.

Les 30 km/h de nuit ont déjà été implémentés avec succès dans plusieurs villes suisses.

Il est naturel que cette mesure soit particulièrement appréciée lorsqu'on sait qu'un décibel, c'est près de 50 % de bruit émis en moins. Couplé avec un revêtement phono absorbant, c'est alors 80 % de bruit en moins, par exemple, pour les habitantes et habitants de La Grand Rue, qui pourront, dès cet automne, selon le calendrier prévu, dormir les fenêtres ouvertes.

Cette mesure de santé publique à moindre coût pour la commune est ainsi une très bonne nouvelle pour les montreusiennes et montreusiens, de même que pour les automobilistes qui n'auront plus à s'arrêter de manière récurrente grâce au passage des feux à l'orange. Fluidifiant le trafic, peu de temps sera perdu sur les tronçons concernés. Selon plusieurs études, un gain de temps est même attendu.

J'ajouterai pour répondre au PLR que les 30 km/h de nuit dans le but d'assainissement du bruit n'ont absolument rien à voir avec les zones 30, qui concerne elles la sécurité des habitants dans les villages, moins nombreux sur ces tronçons.

Rappelons encore que le stress engendré entre autres par la pollution sonore est aujourd'hui reconnu comme une des causes principales de nombreuses maladies chroniques répandues comme l'hypertension ou le diabète.

Nous sommes donc particulièrement reconnaissants pour ce préavis et espérons de ce conseil une large acceptation.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Au nom de mon groupe, je vous invite à soutenir le préavis municipal relatif à l'assainissement du bruit, et ceci pour les raisons suivantes :

Premièrement, d'un point de vue purement légal, il s'agit de se mettre en conformité avec le droit supérieur fédéral, ici l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

Deuxièmement, nous nous devons de répondre à un problème de santé publique, en garantissant des nuits paisibles aux habitantes et habitants de notre commune. Nombreux sont les témoignages de citadines et citadins qui ont vu leur sommeil grandement amélioré après la mise en place de mesures similaires dans d'autres villes du Canton.

De plus, je me permets de rappeler que la plupart de nos concitoyennes et concitoyens aux revenus les plus modestes résident dans les centres urbains de Montreux et Clarens, qui sont traversés par les grands axes routiers de notre commune. Prendre à bras le corps la question des nuisances sonores liées au trafic automobile, c'est donc également apporter une réponse sociale à une problématique qui n'affecte pas tout le monde de la même manière.

Enfin, rouler moins vite de nuit permet d'augmenter significativement la sécurité de toutes et tous, que ce soient pour les automobilistes, les cyclistes ou les piétons, et même les animaux domestiques ou sauvages, qui sont particulièrement vulnérables en cas de traversée nocturne de la chaussée.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseiller communaux,

Si mon préopinant et collègue Angelo a donné des arguments convaincants sur le très mauvais timing, il est difficile de faire pire – je pose la question de la proportionnalité de la mesure et de son acceptation par la population.

Tout d'abord, le préavis proposé est un package « all inclusive » où l'on propose déjà de financer le changement des fenêtres, mesure ultime, alors même qu'on ne connaît pas encore le résultat de la mise à l'enquête et de la publication des décisions d'allègement. Le rapport B+C est clair sur ce point, l'isolation acoustique est une mesure qui vient après. On brûle les étapes avec ce préavis.

Ensuite, il nous est proposé de faire passer l'ensemble des centres villes de Montreux et de Clarens en zone 30 km/h de nuit, alors que nos villages sont pour la plupart orphelins de mesures allant dans le sens d'une réduction de vitesse pour diminuer les nuisances sonores. Disons-le d'emblée, une majorité du groupe PLR n'est pas contre des zones 30 km/h permanentes sur notre territoire, dans des zones bien ciblées, là où c'est nécessaire et sans oublier nos villages.

Par contre, nous ne partageons pas la vision d'instaurer des zones 30 km/h de nuit de manière globale et systématique sur l'ensemble du centre-ville. Plusieurs sondages menés récemment ont montré que, s'agissant du 30 km/h généralisé, deux tiers de la population et neuf villes sur dix rejetaient la limitation générale à 30 km/h. Les personnes interrogées restent toutefois favorables, comme le groupe PLR, à une limitation à 30 km/h dans les quartiers résidentiels.

Même s'il n'y a pas de sondage pour le 30 km/h de nuit, il ne serait pas étonnant qu'une partie importante de la population, même celles et ceux qui sont censés en profiter, ne soient pas favorables au 30 km/h de nuit.

Attardons-nous un peu sur la proportionnalité de la mesure. Le rapport du bureau B+C nous indique que le gain de l'instauration du 30 km/h de nuit est estimé à 1 dB et concerne 2'573 habitants.

Que représente exactement un gain de 1 dB ? Ces fameux 1 dB indiqués par Mme Bonjour qui représenteraient 50 % de bruit en moins.

Vous pouvez faire l'exercice par vous-même sur internet, la majorité des sites à caractère scientifique, la majorité des sites de spécialistes en appareils acoustiques et une bonne partie des informations émanant de sites d'administrations publiques le relèvent : une différence de 1 dB n'est pas perceptible pour notre oreille. C'est dès 2-3 dB que les effets commencent à se faire ressentir.

Et pour améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens, mettons également en balance l'hypothèse que l'on pollue plus à 30 km/h qu'à 50 km/, car oui, n'en déplaisent à certains, il existe des études qui l'attestent et la commission du postulat de mon collègue Forclaz se penchera certainement sur ce sujet.

Instaurer un 30 km/h de nuit là où la différence de bruit n'est pas perceptible par l'oreille humaine, mais où potentiellement la pollution de l'air augmenterait, cela irait à l'encontre du bon sens et cela équivaldrait à se tirer une balle dans le pied pour le bien-être de nos citoyens.

Il est indispensable, dans la pesée des intérêts, de mettre les deux choses en balance avant de choisir la meilleure solution pour nos citoyennes et citoyens.

Pour ces diverses raisons et pour les raisons déjà évoquées par mon collègue Angelo Gualino, le groupe PLR refusera à l'unanimité ce préavis.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Je déclare mes intérêts, je suis secrétaire général de l'ATE (association transport et environnement) section vaudoise, à ce titre nous avons pu observer lors des différents débats qui ont eu lieu ailleurs dans le Canton et particulièrement dans les zones tests à Lausanne l'effet du 30 km/h de nuit. Puisque nous parlons de proportionnalité, ma collègue Mme Bonjour disait avant qu'il y a un gain de temps, c'est un fait, les automobilistes ne sont pas lésés par cette baisse de vitesse tout à fait proportionnée. En matière de proportionnalité, le Tribunal Fédéral a jugé plusieurs cas (plus de 3 ou 4 cas) dans le pays pour justifier la mise en place de baisse de vitesse sur les questions de bruit. C'est quelque chose que défend le bureau de prévention des accidents également, nous sommes très loin de questions uniquement politiques, mais aussi des questions scientifiques.

Vous parliez du timing, je serai bref, il y a une motion qui a été acceptée au parlement fédéral, concernant la hiérarchie des réseaux routiers, tout d'abord elle ne concerne pas nécessairement les questions du 30 km/h de nuit, ce n'est pas très clair.

Un M. Albert Rösti que nous ne pourrions pas forcément accuser d'être un dangereux anti-bagnoles a dit que la mise en œuvre de cette proposition entraînerait probablement un travail administratif, mais ne changera rien à la pratique des communes, puisque c'est déjà ce que prévoit la législation au niveau Suisse car la hiérarchie des réseaux est très claire et que les exceptions sont finalement assez peu nombreuses, nous en avons une aujourd'hui. En commission nous avons eu l'occasion d'échanger sur un sujet qui est toujours actuellement débattu au parlement, il s'agit de la modification de la loi sur la protection de l'environnement et en particulier l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Effectivement il y avait une proposition du Conseil national de limiter les mesures de lutte contre le bruit en lien avec les baisses de vitesse, le Conseil d'État a rejeté cette proposition et hier la commission du Conseil National a aussi rejeté cette proposition. Il est donc assez vraisemblable que pendant la prochaine session parlementaire cette proposition de ne pas considérer les baisses de vitesse comme une mesure efficace soit définitivement enterrée par le parlement fédéral. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec les mains libres et je crois, sans aller plus loin, qu'il y a urgence. Je terminerai en disant qu'il y a eu des sondages sur le 30 km/h et si nous les lisons correctement, la majorité des gens dans ce pays sont opposés au 30 km/h généralisé, par contre la majorité de ces mêmes personnes sont favorables à une augmentation des zones 30 et je pense qu'il est bon de rappeler l'entier du sondage quand nous en parlons.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rectifier une chose au niveau des excès de vitesse, ce qui a été dit n'est pas tout à fait exact, dans un cas vous serez Via sicura et dans l'autre vous serez quand même dans une mesure de retrait de permis de conduire, ce n'est pas très agréable.

Personnellement j'ai mon balcon qui se trouve à 20 mètres de la route cantonale, la 780, et je suis en fin du projet. Quand la nuit une voiture passe lentement je ne l'entends pas et quand elle passe à 50 je l'entends.

Je vous invite à refuser le préavis ce soir, comme ça, cela me permettra de changer mes fenêtres puisque nous ne respecterons pas la loi, j'ai deux baies vitrées à CHF 15'000.- à changer, cela fait CHF 30'000.- plus les autres fenêtres, donc au total un montant de CHF 50'000.- pour la commune, avec tous les habitants de mon bâtiment qui pourront faire la même chose.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Fabrice Yerly (VER)

La commission recommande à la majorité d'accepter ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 12/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et le financement d'un mandat d'étude pour le remplacement de fenêtres
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et mandater un bureau d'ingénieurs pour l'étude du projet de remplacement de fenêtres ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales (à hauteur de 25 %) à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 49 OUI, 35 NON, 2 ABSTENTIONS.

8.9 Sur le préavis no 10/2024 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux (Rapp. M. Simon Lepêtre).

Passage en revue des photos du lieu



M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la Municipalité, Chères et Chers Collègues, Les Vert·e·s sont en faveur de l'octroi d'une subvention d'un montant de 200'000 Fr.- à l'ASSIR (Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera), notamment car le skatepark:

- est un lieu qui promeut le sport pour des personnes de tous âges et pour plusieurs disciplines
- fait rayonner Montreux dans la région et la Suisse et est facilement accessible en transports publics
- la construction des modules en bois permet de réduire les coûts financiers et environnementaux de façon significative et la participation à hauteur de 100'000 Fr.- en fonds propres montre le sérieux de l'association dans la démarche

Nous vous invitons donc à accepter le préavis. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutiendra l'octroi de ce montant pour les rénovations. D'abord parce que le skatepark de Montreux est un lieu assez unique, puisque c'est un skatepark couvert d'une grande dimension. Il existe aujourd'hui des skateparks ou des lieux où il est possible de pratiquer le skate qui sont aménagés dans d'autres communes, Vevey vient de rénover le sien.

Mais un skatepark couvert comme celui-ci n'existe pas dans la région. Par conséquent nous pensons que c'est effectivement un excellent point de rencontre pour la jeunesse, pour les gens qui aiment et qui souhaitent pratiquer des sports sur des roulettes.

Montreux Libre souhaite s'assurer que cette rénovation ne justifiera pas le fait de ne pas reprendre, ultérieurement, l'étude de l'utilisation de cette parcelle pour qu'elle soit optimisée en termes de construction.

Car il y a de fortes chances qu'un jour le skatepark soit obligé de fermer pendant la période des travaux et au moment où cette parcelle sera remise en valeur, si le nouveau projet sur cette parcelle ne permet pas de l'intégrer dans le futur, il devra aller ailleurs.

Montreux Libre aimerait dire que ce qui est valable pour le skatepark ne l'est pas pour le NED, dans le sens où, en ce moment et pour Montreux Libre, aussi longtemps que la salle communale pour les associations promises au 2m2c ne sera pas conçue et présentée au Conseil avec un programme, il n'est pas envisageable que la commune réinvestisse dans une autre salle dédiée principalement à la musique. Par conséquent nous espérons que la Municipalité va prendre en main le programme et le projet de la salle pour les associations et revenir rapidement face au Conseil, car le temps passe, le 2m2c va rouvrir avec du retard et cette promesse électorale doit être tenue.

Mme Carole Clavadetscher (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe socialiste je remercie tout d'abord la Municipalité et les services communaux pour le travail effectué dans l'élaboration de ce préavis relatif à la rénovation du skatepark de Montreux. Il y a un mois, notre séance de commission a débuté par la visite des lieux et une présentation du projet par les représentants de l'ASSIR que nous remercions pour leur accueil.

Nous saluons l'engagement, l'enthousiasme, les efforts et les heures de bénévolat consacrées au parc par le comité et les membres de l'association. Ils peuvent ainsi, grâce à leur investissement personnel et à un travail de qualité, proposer l'un des meilleurs skatepark de Suisse et lui offrir un rayonnement et une renommée qui va bien au-delà de la région.

En effet, d'accès facile depuis la gare, le skatepark de Montreux est connu loin à la ronde. Dans le projet, la sécurité, le confort et l'accueil seront améliorés, notamment pour les accompagnants, les travaux prévus permettront de remodeler les modules du skatepark et de réaliser une meilleure séparation des espaces qui tiennent compte des particularités de chaque discipline et des différences de niveau des utilisateurs, qui sont nombreux puisque l'association compte plus de 400 membres et attire de nombreux visiteurs venant de tous les horizons. La rénovation du skatepark, un des rares à être couvert, permet de valoriser une infrastructure unique qui réunit la pratique de nombreuses disciplines de sports à roulettes et de glisse. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra les travaux de rénovation du skatepark de Montreux et nous vous invitons à faire de même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Simon Lepêtre (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 10/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux ;
2. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2024 sur le compte No 170.3653 « subventions » pour CHF 200'000.- ;
3. de compenser cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte No 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 NON, 1 ABSTENTION.

8.10 Sur la prise en considération du postulat M. José Jorge : Motion transformée en postulat « Protégeons la santé de nos enfants dans les espaces qui leur sont dédiés sans fumée plutôt qu'enfumés ».

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la municipalité, Chères et Chers collègues, Au fond, il s'agit de bon sens, voulons-nous montrer un mauvais exemple à nos enfants? Voulons-nous que nos enfants soient en mauvaise santé? Bien sûr que non. De plus, c'est agaçant d'avoir des mauvais exemples pour ses enfants dans des lieux publics tels que les places de jeux, les écoles ou même les terrains de sport, même si tout est mis en œuvre au sein d'une famille pour limiter l'exposition au tabac et à ses produits dérivés. Dans le passé, il y a eu des craintes quant aux effets négatifs d'une interdiction de fumer dans certains lieux.

Quand la fumée a été interdite dans les trains, on disait que les fumeurs ne prendraient plus le train. Ce n'est pas vrai, car les personnes prennent le train pour se déplacer, pas pour fumer. Quand ça a été interdit dans les restaurants, on disait que les gens ne viendraient plus. Ce n'est pas vrai, car ils viennent pour manger et passer un bon moment, pas pour fumer.

Avant d'interdire dans les discothèques on prédisait une faillite des lieux de nuit. Ce n'est pas vrai, car les gens viennent pour danser et s'amuser, pas pour fumer. Et ce sera pareil pour les enfants et leurs parents qui iront encore jouer sur les places de jeux, iront encore faire du sport et iront encore à l'école. Pensons aux 76% de la population Suisse qui ne fume pas et ne souhaite pas y être exposé!

Ainsi, les Vert·e·s sont en faveur de la prise en compte du postulat et nous vous invitons, chères et chers collègues, à faire de même. Merci de votre écoute.

M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste soutient à la quasi-unanimité la prise en considération du présent postulat dont le but principal est de protéger les enfants de la pollution tabagique dans les espaces extérieurs qui leur sont spécifiquement dédiés comme les places de jeu.

Il s'agit pour l'essentiel de contribuer à réduire l'entrée en consommation des enfants et des jeunes, tout en développant une image positive d'une vie sans tabac et des espaces conviviaux favorables à la santé.

Le postulat en proposant un large éventail de possibilités allant de l'instauration de mesures réglementaires ciblées à la création de signalétiques appropriées, le groupe socialiste se réjouirait de prendre connaissance des mesures envisagées par la Municipalité selon leur faisabilité pour protéger les enfants de la pollution tabagique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pablo Menzi (UDC)

La commission recommande à l'unanimité au conseil communal de prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 78 OUI, 3 NON, 4 ABSTENTIONS.

9 Préavis de la Municipalité

9.1 No 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale (Séance de commission le mardi 25 juin 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste : M. Simon Lepêtre (PLR).

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Soraia Dias, Claudia Hischenhuber, Elisabeth Wermelinger et MM. Claude Byrde, Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, Antony Huys, Fabien Willemin.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.2 No 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens (Séance de commission le mercredi 26 juin 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste : M. Florian Manzini (VER).

Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Anne Duperret et MM. Matthieu Burkhart, Alain Delseth, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Josselin Lecoultré, Pierre Loup, Omar Soydan.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10 Postulats, motions et propositions

Néant.

11 Interpellations

Néant.

12 Simples questions et divers

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'association pour la sauvegarde des Grands-Prés a le plaisir d'inviter les membres du Conseil communal au pique-nique canadien qui aura lieu dimanche prochain, le 23 juin entre 11 h 00 et 16 h 00 aux Grands-Prés, y seront installées des tables, des petites tentes et il y aura de la musique. Chacune et chacun est invité à apporter ses victuailles et ses boissons et à prévoir de repartir avec ses éventuels déchets.

Merci beaucoup et j'espère vous revoir dimanche prochain, le 23 juin entre 11 h 00 et 16 h 00 au Grands-Prés.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

C'est en qualité de Président de l'association des intérêts de Glion que je me permets de vous transmettre les informations suivantes, qui seront brèves, ne vous inquiétez pas.

Notre village de Glion a la chance d'être cette année le village officiel de la Commune de Montreux pour les festivités de notre fête Nationale le jeudi 1er août prochain.

Pour faire honneur à ce privilège, notre village renoue avec ses traditions d'antan et organise un cortège à travers Glion à 17 h 00 le soir-même. Entre 8 et 10 chars, les fifres & tambours, les associations de notre village, et d'autres surprises, sont déjà confirmés.

Dans ce contexte, nous serions honorés qu'une délégation municipale et qu'une délégation du Conseil communal ouvre ce cortège. Vous recevrez ainsi une invitation dans les prochains jours allant dans ce sens, et nous vous attendons nombreuses et nombreux à cette occasion.

La soirée se poursuivra ensuite sous le soleil avec le concert de la Fanfare l'Echo des Alpes, Partie officielle, apéritif offert à la population, restauration, et concerts à nouveau.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir. Merci de votre attention.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite partager avec l'ensemble de ce Conseil un certain mécontentement au sujet d'une mauvaise communication entre nos partis. Une collaboration qui se voudrait apaisante, je parle ici de la représentation de ce Conseil à l'Agglomération Rivelac. Il s'avère que l'année passée, une délégation de 5 personnes a été nommée pour représenter ce Conseil à l'Agglomération Rivelac, dans le contexte de l'élaboration du plan directeur intercantonal de cette agglomération. Les Vert·e·s avaient eu un problème de boîte mail et n'avaient pas pu répondre à temps à la demande du bureau du Conseil et ce sont les 5 autres partis qui ont obtenu un siège l'année passée. Cette année, quand j'ai reçu un mail de Mme Morier qui demandait que les 5 personnes des 5 autres partis confirment leur présence, je me suis permis de réagir. Comme mon prédécesseur M. Moyard l'avait annoncé, nous allions réagir pour pouvoir assister nous aussi à cet atelier car les questions d'aménagement du territoire nous intéressent également. Je dois dire que je suis assez déçu du silence de certains chefs de groupe et de la façon dont j'ai dû les relancer, aller en privé et les contacter par WhatsApp. Je suis actuellement en révisions universitaires et j'ai passé des heures à envoyer des mails pour obtenir des réponses de tous les partis. A ce stade j'ai pu obtenir un pré-accord avec le groupe DA pour échanger notre place et avoir une rotation des groupes, mais j'ai surtout fait en parallèle une demande au Président du Conseil pour qu'il contacte l'Agglo afin que si possible, un sixième siège soit octroyé à Montreux, vu que nous sommes l'une des plus grandes communes de cette agglomération. Il me semble qu'il serait logique que tous les partis puissent être représentés. Mon but n'était pas d'empêcher un autre parti de pouvoir y aller, mais en tant que troisième parti de ce Conseil il me semblait que les Vert·e·s étaient légitimes pour réclamer une place. Je suis déçu, notamment du silence des chefs de groupe UDC et PLR, qui ne sont pas présents ce soir, M. Karakas et M. Roch, qui ont été contactés sur leur adresse du Conseil, leur adresse privée et ne m'ont pas donné de réponse, et ensuite le refus de discuter de Montreux Libre par M. Haldi et de l'UDC par M. Luder qui, les deux, représentent leur parti à cet atelier. Ils n'ont pas voulu discuter pour engager un tournus. Je vais continuer à discuter avec M. Luder en tant que Président du Conseil communal pour voir s'il peut obtenir une sixième place pour Montreux et je ferai en sorte que mon groupe puisse être représenté à cet atelier.

M. le Président

Pour répondre à M. Manzini, j'ai contacté deux fois le bureau de l'Agglo Rivelac, je l'ai fait pendant mes heures de travail. Je les ai appelés plusieurs fois, aucun des numéros n'a répondu. J'ai envoyé un mail, demandant de me contacter rapidement. Le bureau de l'Agglo m'a laissé un message sur mon répondeur, mais à ce moment-là je travaillais et je ne pouvais pas quitter mon poste.

Je réessayerai de les contacter, mais je ne peux rien vous promettre. Si la détermination du nombre de sièges a été faite par rapport aux populations ou aux villes, je ne sais pas ce que l'Agglo Rivelac me répondra, mais je vous promets de poser la question.

Quant à la réponse du groupe UDC, ou plutôt la non-réponse, c'est tout simplement parce que nous désirons conserver notre représentation à cet atelier.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais répondre à M. Manzini, il sait que je lui ai répondu deux fois, comme l'UDC, Montreux Libre souhaite garder sa place lors de ces ateliers. Je lui ai suggéré de s'adresser à ses Municipaux, puisqu'il représente le troisième parti de ce Conseil avec deux municipaux dont un qui siège au bureau du COPIL de l'Agglo Rivelac, et de demander à ce que Montreux

dispose d'un siège de plus pour que tous les partis montreusiens soient représentés. J'estime avoir répondu dans les délais et que de ne pas abonder dans le sens de la demande de M. Manzini n'est pas de ne pas répondre à sa question.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pense pas, parce qu'il s'agit du troisième plus gros parti, qu'il faille s'adresser aux membres de la Municipalité. Étant le représentant de la Municipalité au sein du bureau de l'Agglo, j'avais déjà soulevé le problème en disant qu'à un représentant près, il serait beaucoup plus simple pour Montreux d'en avoir 6. Simplement, comme vous le savez il y a une quinzaine de communes concernées, chacune a un nombre de partis différent et, en essayant de faire l'exercice, nous arrivions à des séances avec beaucoup plus de participants, voire trop de participants. Je suis revenu trois fois à la charge et c'est ce qui a été retenu comme compromis. D'autres communes sont concernées par ce même problème. Il vous appartient maintenant de répartir les sièges de manière équitable et justifiée. La Municipalité n'a pas à se prononcer sur cette question-là.

Je me permets de vous informer, toujours sur le thème de l'Agglo, que très probablement, il y aura une séance d'information destinée au Conseil communal de Montreux juste avant votre prochaine séance, à savoir le 4 septembre. L'horaire devra être fixé, mais l'idée est d'avoir une séance en début de soirée, où le bureau de l'Agglo vient présenter les travaux, la suite des opérations, car vous serez consultés cet automne sur une partie des documents. Cela permettra aux personnes qui n'ont pas pu participer à l'atelier, d'avoir quelques informations.

Mme Valérie Caldérini (UDC)

Cher Président, par ces quelques mots le groupe UDC t'adresse ses sincères félicitations pour cette année de présidence que tu as accompli avec aisance et minutie.

D'un côté plus personnel, j'aimerais revenir sur une phrase que tu as dite lors d'un dernier conseil où tu faisais allusion aux erreurs que tu peux parfois faire et qui te rendent plus humain. Effectivement, derrière ton sérieux et parfois ta psychorigidité, se cache un homme sensible et même indulgent. Je ne peux que t'inviter à faire des erreurs plus souvent.

Cher Président, cher Tal, même si certains vont peut-être applaudir parce qu'ils sont contents que cela soit ta dernière séance, reçois, par nos applaudissements, notre reconnaissance.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plait reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 21 h 07, M. Tal Luder, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le **mercredi 4 septembre 2024 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Tal Luder

La secrétaire

Céline Morier

De : Soraia Dias

Envoyé : vendredi, 7 juin 2024 22:17

À : Luder Tal; Kundert Yves Laurent

Cc : Christian Fuerst; Morier Céline

Objet : Démission en tant que membre suppléante du conseil intercommunal du SIGE

Messieurs les Présidents,

Par ce courriel, je vous informe de ma démission en tant que membre suppléante du conseil intercommunal du SIGE.

En effet, prochainement, je ne vais plus avoir le temps nécessaire à consacrer à cette activité.

Je vous souhaite une excellente soirée.

Meilleures salutations.

Soraia Dias

Envoyé de mon iPhone